

# Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté

---

## Déclaration du groupe de la CGT

La CGT tient d'emblée à souligner la pertinence de l'argumentation et des préconisations. Le rapporteur a su refuser le piège technophobe sans pour autant sombrer dans la technolâtrie : opportunités et risques font donc l'objet d'un traitement équilibré ; nous vivons bien un changement de paradigme : le consommateur devient producteur de données qui doivent être protégées et les modes d'éducation, les formes de souveraineté et de citoyenneté sont transformés.

Le groupe de la CGT insiste sur trois points.

Le premier porte sur la lutte contre la fracture numérique sociale et territoriale. C'est toute la société qui doit être éduquée : du plus jeune âge jusqu'aux seniors, car il s'agit bien d'un enjeu d'émancipation, de capacité à maîtriser son environnement et donc d'agir en citoyens éclairés. Nous approuvons vos préconisations sur l'éducation au numérique de l'école à l'université, dans la cité, sur les territoires, tout au long de la vie et sur la redynamisation des espaces publics numériques mais nous restons dubitatifs sur les moyens qui vont être réellement consacrés à ces objectifs : lutter contre la fracture numérique d'équipement et d'usage en marche qui touche particulièrement les milieux populaires et les personnes en situation de précarité nécessite une volonté et des politiques publiques très ambitieuses : on a vu ici même à travers deux avis que l'école était devenue plus inégalitaire encore ces quinze dernières années ; vous pointez d'ailleurs bien le risque de l'exclusion numérique lorsque vous dites la nécessité « *d'une action publique continue et globale* ».

Le second point traite du partage de la valeur : les géants du net captent l'essentiel de la valeur en marchandisant les données personnelles : les quatre GAFAM pèsent l'équivalent des 40 entreprises du CAC 40 ! Ils ne peuvent plus échapper à toute régulation et doivent contribuer fiscalement tout comme les *data brokers* dans les Etats où ils agissent ; en effet, les distorsions fiscales en cours pénalisent fortement les entreprises françaises et européennes.

Le troisième point s'intéresse à la protection des données et à l'exercice des libertés : si les réseaux numériques accélèrent les échanges et le partage d'informations, le risque d'une intrusion dans la vie privée existe car avec les objets connectés, nos comportements, nos préférences jusqu'aux détails de notre vie sont captés ; nous ne pouvons pas nous contenter d'une simple autorégulation, nous devons mettre en œuvre une véritable politique publique du numérique au plan national, européen et international : régulation par la protection intégrée de la vie privée dès la conception du logiciel (*privacy by design*), droit des citoyens au silence des puces, etc. tout en restant vigilants sur la tendance de certains Etats à censurer ou réduire la transparence. Dans l'entreprise, nous sommes

d'accord avec les préconisations sur la formation des instances représentatives du personnel sur les enjeux de la gestion de la protection des données.

Le groupe de la CGT a voté favorablement l'avis.